

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 13 septembre 2019

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 24 septembre 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 23 septembre 2019

### ADMINISTRATION GENERALE, JURIDIQUE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A VALLANS POUR IMPLANTATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT - CONSORTS PASTUREAU

#### Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Carole BRUNETEAU à Florent SIMMONET, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Sylvie DEBOEUF à Marie-Christelle BOUCHERY, Jean-Martial FREDON à Stéphane PIERRON, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOURE à Marcel MOINARD, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Jacqueline LEFEBVRE à Rose-Marie NIETO, René PACAULT à Alain LECOINTE, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Jacques TAPIN à Pascal DUFORESTEL

#### Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

#### Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Isabelle GODEAU, Dominique JEUFFRAULT, Jean-Pierre MIGAULT, Serge MORIN, Adrien PROUST, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, René PACAULT, Michel PANIER, Alain PIVETEAU, Jacques TAPIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Marc THEBAULT

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20190923-C57-09-2019-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2019  
Date de réception préfecture : 03/10/2019

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 23 SEPTEMBRE 2019**

**ADMINISTRATION GENERALE, JURIDIQUE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A VALLANS POUR IMPLANTATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT - CONSORTS PASTUREAU**

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.1311-9 à L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'assainissement sur la commune de Vallans, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain afin d'y implanter un poste de refolement.

Un accord est intervenu entre la CAN et les Consorts PASTUREAU pour la cession d'une partie de la parcelle de terrain leur appartenant cadastrée AC 217. Après division cadastrale la parcelle concernée est cadastrée AC 232 sise « le bourg » 79270 VALLANS d'une superficie de 15ca.

Le prix d'acquisition a été fixé à la somme de 400 €.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition du terrain cité ci-dessus appartenant aux consorts PASTUREAU,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer l'acte notarié qui sera confié à Me CAZENAVE, tous les frais liés à cette acquisition étant à la charge de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 78  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Elmano MARTINS**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190923-C57-09-2019-DE Date de télétransmission : 03/10/2019 Date de réception préfecture : 03/10/2019
--

**DIRECTION GENERALE  
DES FINANCES PUBLIQUES**  
-----  
**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**

Commune : VALLANS (335)  
Section : AC  
Feuilles(s) : 000 AC.01  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/500  
Qualité du plan : P5 ou CP (40 cm)  
Date de l'édition : 23/05/2018  
Support numérique : -----

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 364L  
Document vérifié et numéroté le 23/05/2018  
A.Niort  
Par Maucqé Jean-Yves  
géomètre principal  
Signé

Cachet du service d'origine :  
PTGC  
171 Avenue de PARIS  
79006 NIORT CEDEX 9  
Téléphone : 05 49 09 98 65  
  
plgc.deux-sevres@dgifp.finances.gouv.fr

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par  
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué  
sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage de bornage, dont copie  
ci-jointe, dressé le ----- par -----  
géomètre à -----  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance  
des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A -----, le -----

Assésé de réception  
079-00041311  
Date de réception : 03/10/2014  
Date de réception en préfecture : 03/10/2014

Document d'arpentage dressé  
par THOME FREDERIC  
N° 2014-173047  
(2)

(1) Hors cas de loi. Le bornage a été effectué dans le cas d'une acquisition (plan levé) par voie de loi, dans le cas contraire, les propriétaires ont été convoqués à l'arpentage. (2) Hors cas de loi. (3) Propriétaires des biens et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, mandataire unique, etc...)

